

<https://www.snetap-fsu.fr/3eme-EA-Diplome-National-du-Brevet-et-remontee-des-notes-du-contrôle-continu.html>



3ème EA : Diplôme National du Brevet et remontée des notes du contrôle continu

- Pédagogie - 4ème-3ème de l'Enseignement agricole -



Date de mise en ligne : lundi 15 juin 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Depuis la réforme du DNB en date de la rentrée scolaire de septembre 2025, le Contrôle continu compte pour 40%. Il s'avère que pour les classes de 3èmes de l'Enseignement agricole, il n'est possible de faire remonter les notes que des disciplines d'enseignement général, contrairement au DNB Prépa des métiers de l'Éducation nationale. En effet, pour eux, la Note de service stipule que la découverte des métiers peut "remonter". Du côté de l'enseignement agricole public, l'instruction technique [DGER/SDPFE/2025-604](#) du 01/10/2025 sur les dispositions relatives à la délivrance du DNB pour les candidat-es de l'enseignement agricole à compter de la session d'examen 2026 ne spécifie pas les éléments clairement.

Par ailleurs, des directeurs-rices adjoint-es (c'est le cas en AURA !) ont dit aux collègues qu'ils-elles ont réussi à obtenir des "clés OTP" et qu'ils-elles pourraient faire remonter les notes des EPI. Cela interroge. Pourquoi cela serait-il possible si les textes disent que le DNB agricole ne peut pas les comptabiliser ? Quels établissements de l'[EAP](#) l'ont fait ? Et au final, elles ne seraient pas "remontées" !

Pour nous, c'est clairement une injustice que nous dénonçons !

Clairement, nos collégien-nes candidat-es au DNB sont défavorisé-es pour ce DNB Série pro agri version 2026. Cela risque de créer des inégalités, de les décourager d'une part et d'autre part de fragiliser les recrutements dans les établissements à venir si cela reste en l'état.

Le risque est également que certains établissements ne respectent pas la règle et glissent les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) dans les matières générales. C'est peut-être déjà chose faite puisque les notes ont été envoyées le 5 juin !

La réponse de la DGER ... Le pire est à craindre !

Suite à l'interpellation du secteur Pédagogie et Vie Scolaire du SNETAP-[FSU](#), la Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation a répondu que compte-tenu de l'avancement de l'année et de contraintes liées à la remontée des notes dans le livret scolaire unique (LSU), l'organisation actuelle ne pouvait pas être modifiée pour la session 2026 et que ces éléments avaient été indiqués aux autorités académiques et aux directeurs-rices d'établissements dès le 21 janvier dernier. Elle a ajouté : "Des adaptations spécifiques à l'enseignement agricole pourront être envisagées pour les sessions futures si un besoin est constaté. L'année 2025-2026 est à considérer comme une année transitoire."

Pour nous, il est clair que la DGER n'a pas géré cette question alors que l'Éducation nationale l'a fait. Cette "année transitoire" va générer une iniquité entre nos élèves en Prépa des Métiers agri et les Prépa des Métiers de l'[EN](#). Une iniquité aussi avec les établissements de l'Enseignement agricole public qui n'auront pas respecté la règle et qui auront mis les moyennes EPI dans les moyennes générales.

Le secteur Pédagogie et Vie scolaire restera vigilant afin que cette situation ne se reproduise pas à l'avenir.